gence est la rémission de la peine temporelle qui reste à subir au pécheur pénitent pour les fautes qui lui ont été pardonnées, quant à la coulpe ou offense et à la peine éternelle. Donc, plus nous gagnerons d'indulgences, et moins il nous restera à payer, soit

en ce monde, soit en Purgatoire.

Nous disons "en ce monde," car il arrive souvent que Dieu, dans sa bonté, nous fait expier nos fautes ici bas; et toutes les maladies, revers de fortune, ou accidents quelconques qui nous arrivent, ne sont pas seulement l'effet du châtiment, mais Dieu veut par là nous rapprocher d'avantage de lui, en nous purifiant de suite de nos fautes, en sorte que les peines temporelles sont pour nous un véritable purgatoire.

Cependant si, au lieu d'attendre que Dieu nous envoie des afflictions et des maladies pour nous purifier, nous nous hâtions après nos fautes, d'abord d'en obtenir le pardon, et ensuite de commuer par des indulgences les peines temporelles attachées à ces fautes, nous éviterions bien des souffrances et des épreuves qui nous sont envoyées aux seules fins de nous purifier ici-bas, car ce pardon, par les indulgences, est si complet, que si, après avoir gagné une seule indulgence plénière, nous venions à mourir, nous irions tout droit au Ciel. Notre séjour dans le Purgatoire est également fort raccourci par les indulgences partielles que nous pouvons gagner.

Le précieux avantage que nous retirons des indulgences est de suite évident; et ce n'est plus une dévotion de bonne femme seulement que celle qui peut nous délivrer d'une cruelle maladie ou d'une dure épreuve, et même d'un jour, d'un an ou de cent ans peut-étre de ces terribles flammes du Purgatoire, égales en

intensité à celles de l'enfer, a dit St. Thomas d'Aquin.

Les indulgences en vérité produisent ces admirables effets, parcequ'elles tirent tout leur prix des mérites infinis de J.-C. et des mérites surabondants de la Ste. Vierge et des saints, mérites qui forment un trésor d'une inestimable valeur, dont l'Eglise, comme épouse de J.-C., est la seule dispensatrice. Elle nous en fait part, parceque nous sommes ses enfants, et nous rend par là même participants des grâces de pardon d'un Dieu infiniment miséricordieux.

Autrefois cependant, comme nous venons de le dire, il fallait de grands voyages et de grandes dépenses pour gagner ces indulgences. Le plus grand nombre s'en trouvait privé. Mais N. S., dans son extrème bonté pour les hommes, connaissant leur profonde misère et ayant commisération de leur faiblesse, inspira à l'Eglise de transférer les grandes indulgences attachés à ces pélé rinages lointains à des exercices à la portée de tout le monde, en sorte que personne ne fût empêché de puiser dans ses trésors de miséricorde. Ainsi tous, d'après les Brefs plusieurs fois répétés des Souverains Pontifes, peuvent aujourd'hui gagner dans l'exercice du chemin de la croix les indulgences innombrables attachées au

31